

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présents : 32

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoît, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, HACHANI Johann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 3

FILLON Vincent donne pouvoir à SUBRA DE SALAFA Claire, GUYON Loïc donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey, RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : SCHUTZ Claire

Le secrétariat a été assuré par : LAURENT Bérengère

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles primaires publiques et privées, collège et lycée

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 et L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 411-1, L. 442-8 et R. 421-14 ;

Considérant que le Conseil municipal doit nommer des représentants au sein des Conseils d'écoles primaires publiques et privées et des Conseils d'administration du collège Jean-Jacques Rousseau et du lycée Blaise Pascal ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal lors des élections du 15 mars 2026 il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des établissements scolaires précités ;

Compte-tenu des observations ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20260422-D2026-22-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Le Conseil Municipal :

1) DÉSIGNE comme représentants au sein des Conseils d'écoles publiques de la commune :

- Ghislaine BOUVIER
- Claire COLIN
- Claire SCHUTZ
- Philippe MERESSE
- Claire SUBRA DE SALAFA
- Héroïse PASCA
- Fabienne BARNAY

Pour les groupes scolaires Baraillon, Alai, Grange-Blanche (et Samuel Paty à son ouverture), les écoles maternelles Jacques Prévert et Demi-Lune et pour les écoles élémentaires : Berlier Vincent et Leclerc ;

2) DÉSIGNE comme représentants au sein des Conseils d'Administration des Etablissements privés sous contrat :

- Alix BLOMART
- Olivier FAVRE
- Armelle GUILLARME
- Eric GAUTIER
- Delphine DE COLLE

Pour les écoles du Chapoly, Saint-Claude, Saint-Charles, Vincent Serre et l'Institution Saint-Joseph ;

3) DÉSIGNE comme représentant au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Jacques Rousseau :

- Héroïse PASCAL

4) DÉSIGNE comme représentant au sein du Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal :

- Fabienne BARNAY

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 22 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Bérengère LAURENT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20260422-D2026-22-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026